

Resistance Management symbols and signal words (Fongicide Groupe M)

THIRAM 75 WP

Fongicide en poudre mouillable

Contient du thirame pour supprimer les maladies fongiques sur les cultures

AGRICOLE

GARANTIE :

Thirame..... 75 %

NO. D'HOMOLOGATION 27556
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Precautionary symbols and signal words (AVERTISSEMENT/POISON)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
CONTENU NET
5 kg/ 25 kg

CHEMTURA CANADA CO./CIE
25, rue ERB Elmira, ON N3B 3A3

Téléphone d'urgence 24 heures SUR 24 :
1-866-744-3060

Renseignements pour les agriculteurs :
1-800-350-1745

MODE D'EMPLOI :

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

POMMES : Pour supprimer la pourriture amère, la pourriture noire, les taches phoméennes (Brooks), la moucheture, la tavelure, la tache de suie, verser entre 1,5 et 2,25 kg de THIRAM 75 WP dans 1 000 litres d'eau. Établir un calendrier d'applications et appliquer dès l'apparition des pointes vertes jusqu'à et y compris la deuxième couverture de pulvérisation. Suite à la deuxième pulvérisation, réduire à 1,0 à 1,5 kg par 1 000 litres si le niveau de tavelure dans les vergers est faible. Ne pas appliquer le jour précédant la récolte.

Pour supprimer la rouille, verser entre 1,5 et 2,25 kg de THIRAM 75 WP dans 1 000 litres d'eau. Appliquer aux bourgeons durant la première pulvérisation. Si les autorités locales le recommandent, appliquer une pulvérisation de floraison spéciale de 750 grammes par 1 000 litres. Garder le feuillage et les fruits couverts durant les périodes d'infestation. Ne pas appliquer le jour précédant la récolte.

PÊCHES : Pour supprimer la tavelure, verser entre 1,5 et 2,25 kg de THIRAM 75 WP dans 1 000 litres d'eau. Appliquer à la tombée des pétales et répéter de 3 à 6 fois à des intervalles de 10 à 14 jours jusqu'à ce que la maladie soit supprimée. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.

Pour supprimer la pourriture brune (brûlure des fleurs, pourriture des fruits), verser entre 1,5 et 2,25 kg de THIRAM 75 WP par 1 000 litres d'eau. Pour la brûlure des fleurs, appliquer à des intervalles de 3 à 4 jours durant la période de floraison, planifier l'application de manière à garder couvertes les fleurs nouvellement épanouies. Pour la pourriture de fruits, appliquer à la tombée des pétales et 2 semaines plus tard. Si la pourriture est apparente sur le fruit vert, procéder à 1 application supplémentaire ou plus à des intervalles de 7 jours en commençant environ un mois avant la récolte. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.

PRUNES : Pour supprimer la pochette du prunier (*Taphrina communis*), verser 6,72 kg de THIRAM 75 WP dans 1100 à 1700 litres d'eau par hectare. Appliquer une pulvérisation de dormance avec un équipement au sol soit au printemps ou à l'automne.

FRAISES : Pour supprimer la moisissure grise du fruit, verser entre 2,25 et 2,5 kg de THIRAM 75 WP dans 1 000 litres d'eau. Faire entre 3 et 5 applications à des intervalles de 10 jours en commençant dès le début de la floraison. Appliquer sur les bourgeons, les fleurs et les fruits en développement pour assurer une couverture homogène. Utiliser jusqu'à 2 000 litres par hectare. Utiliser entre 30 et 40 kg par hectare pour une application par poudrage. Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte.

CÉLERI (lits de semence) : Pour supprimer la brûlure alternarienne, le mildiou, la plaque brune rhizoctone et la fonte des semis, verser 1,5 kg de THIRAM 75 WP dans 1 000 litres d'eau. Appliquer entre 70 et 105 litres par 100 m² à des intervalles de 3 jours. Écourter l'intervalle dans des conditions de maladies graves. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.

PATATES DOUCES : Pour supprimer la pourriture de la tige et la plaque brune rhizoctone, verser 1,75 kg de THIRAM 75 WP dans 1 000 litres d'eau. Tremper les racines des pousses pendant 30 secondes dans la suspension liquide. Planter sans tarder après le traitement.

TRAITEMENT DE LA SEMENCE :

Pour supprimer la pourriture de la semence, la brûlure des plantules et la fonte des semis, ajouter les quantités suivantes de THIRAM 75 WP par 25 kg de semence. Bien mélanger la semence et le THIRAM 75 WP.

TAUX DE TRAITEMENT

Culture

par 25 kg de semence

Betterave, brocoli, chou de Bruxelles, chou, carotte,
chou-fleur, céleri, graminée, laitue, moutarde, poivron,
radis, épinard, betterave sucrière, navet.....90 g
Aubergine, tomate, oignon.....65 à 80 g

Haricot mange-tout, haricot sec, pois, soya.....	25 à 35 g
Courge, citrouille, melon d'eau, concombre, cantaloup.....	50 g
Maïs sucré.....	55 g
Joncée oléagineuse	90 g

MAÏS CULTIVÉ : Pour supprimer la pourriture de la semence, la brûlure des plantules et la fonte des semis, appliquer 30 grammes de THIRAM 75 WP par 25 kg de semence. Bien mélanger.

OIGNON : Pour supprimer le charbon dans les bulbes secs, ajouter entre 625 et 750 grammes de THIRAM 75 WP par kg de semence. Bien mélanger.

CARTHAME : Pour supprimer les maladies fongiques (c.-à-d. *Alternaria spp.*, *Fusarium spp.*, *Pythium spp.*, *Rhizoctonia solani*), appliquer 50 grammes par 25 kg de semence pour le traitement des semences lors des semis.

LUZERNE : Pour supprimer la flétrissure verticillienne dans la luzerne, appliquer 90 g de THIRAM 75 WP par 25 kg de semence. Bien mélanger.

Pour appliquer le THIRAM 75 WP lors d'un traitement par humectation, prémélanger le THIRAM 75 WP dans l'eau, tel qu'indiqué ci-dessous et appliquer en utilisant des équipements commerciaux pour le traitement des semences.

kg de THIRAME 75 WP	Litres d'eau	kg de semence
1,5	5	417
3,0	10	833
4,5	15	1250

MOUTARDE OLÉAGINEUSE (*Brassica juncea* L.) : Pour supprimer la pourriture des semences, la brûlure des semis et la fonte des semis dans l'oléagineuse *Brassica juncea*, appliquer 90 g de THIRAM 75 WP par 25 kg de semence. Bien mélanger la semence et le THIRAM 75 WP. Pour appliquer le THIRAM 75 WP comme traitement humide, prémélanger le THIRAM 75 WP dans l'eau tel qu'indiqué ci-dessous et appliquer en utilisant de l'équipement commercial pour le traitement des semences.

kg de THIRAME 75 WP	Litres d'eau	kg de semence
1,5	2,5 à 6,25	417
3,0	5,0 à 12,5	833
4,5	7,5 à 18,75	1250

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance : THIRAM 75 WP contient un fongicide du groupe M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à THIRAM 75 WP et à d'autres fongicides du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le THIRAM 75 WP ou les fongicides du même groupe M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Chemtura Canada Co./Cie au numéro 1-800-350-1745 ou consulter le site Internet www.chemtura.com.

RESTRICTIONS D'EMPLOI :

1. La semence traitée doit porter une étiquette avec la mention suivante : «Ne pas utiliser comme aliment pour les animaux ou les humains. Cette semence a été traitée au thirame. »
2. Ne pas faire paître le bétail, ni lui donner les récoltes ainsi traitées.

PRÉCAUTIONS :

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Tenir à l'écart des aliments pour animaux et des denrées alimentaires.
3. Tenir à l'écart des sources de chaleur, du feu et des étincelles.
4. Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et la peau.
5. Peut causer de l'eczéma allergique chez les personnes sensibles.
6. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
7. Se laver à fond après toute manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer.
8. Laver les vêtements contaminés au savon et à l'eau chaude avant de les réutiliser.
9. Éviter toute consommation de boissons alcoolisées pendant 24 heures avant et après avoir travaillé avec le thirame.
10. Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Pour traiter, déplacer ou manipuler la semence traitée, travailler dans un endroit bien aéré et porter un masque anti-poussière, des lunettes de sécurité et des gants.
11. Ne pas contaminer les aliments pour animaux ou pour humains.
12. La semence traitée peut être nocive aux oiseaux si elle est ingérée.
13. Ne pas contaminer les masses d'eau.
14. Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT :

Un contact avec la peau peut causer l'irritation et la dermatite. La consommation de boissons alcoolisées dans les 24 heures avant ou après le contact avec le thirame peut causer des bouffées de chaleur, la transpiration, des maux de tête et des nausées.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre

anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'existe aucun antidote spécifique. En cas d'ingestion, faire vomir la victime en lui donnant du SIROP D'IPÉCA ou faire un TUBAGE gastrique. S'il y a réaction en raison d'alcool, traiter comme une réaction disulfirame-alcool.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

ENTREPOSAGE : Conserver le produit dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, des engrais et des aliments pour animaux et pour humains. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable à d'autres fins.

S'il n'existe pas de site de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ID# 27556-F-080807

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.